



Assurance des chantiers

Vos travaux de chantiers vont bon train. Mais qu'arrive-t-il en cas de pépin?

Contact :

Martin Riopel

mriopel@gplassurance.com
☎ 450-781-2058

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

Une expertise inégalée du marché de l'assurance

Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

Des solutions à des problèmes complexes

Votre police dite « tous risques des chantiers » répondra-t-elle adéquatement?

Notre service Construction, dédié à la pratique, s'affaire à structurer la mise en place de ces polices de façon journalière. Notre application du processus de gestion des risques (identification, quantification, atténuation, transfert) nous mène à introduire, outre les garanties de base, des protections telles que :

- Coûts accessoires
- Équipements du propriétaire
- Bris des machines
- Essais et mise en service
- Délai dans la livraison du projet/retard de démarrage
- Accélération des travaux
- Frais supplémentaires

Service proactif : Notre rapidité d'exécution est sans pareil dans l'industrie. Que ce soit l'émission de documents contractuels – attestations, polices chantiers, cautionnements – ou que ce soit la disponibilité de nos conseillers, nous serons là, pour vous, afin que vous puissiez régler le dossier assurance et concentrer vos efforts là où vous excellez... vos projets de construction.

Relations avec les marchés d'assurance : Nous négocions avec tous les marchés d'assurance à l'échelle de la province, du pays ou à l'étranger. Nous avons développé avec ces derniers des relations étroites bâties à travers les nombreux placements de risques. De plus, nous vérifions sur une base régulière leur solidité financière auprès des agences de notation reconnues.

L'industrie de la construction tend à la standardisation des documents contractuels. Le contrat à forfait CCDC 2 est un classique de l'industrie.

L'obligation d'y maintenir une assurance des chantiers en formule étendue ne détaille cependant pas l'obligation de mettre en place toutes les garanties disponibles. Pour ce qui est de la panoplie d'autres contrats de construction, leur description des garanties à mettre en place demeure souvent imprécise.

Chez GPL, nous avons l'expérience, l'expertise et les ressources pour vous fournir des solutions d'assurance et de gestion de risques sur mesure pour votre risque de construction.

Puisque notre approche est globale, nous sommes par ailleurs en mesure de répondre à tous vos besoins en matière de cautionnements, responsabilité professionnelle des entrepreneurs, responsabilité civile, d'assurance des biens, (bâtiments/contenu ou équipements), de la responsabilité environnementale, d'assurance automobile, tout comme pour les programmes d'avantages sociaux de vos employés.